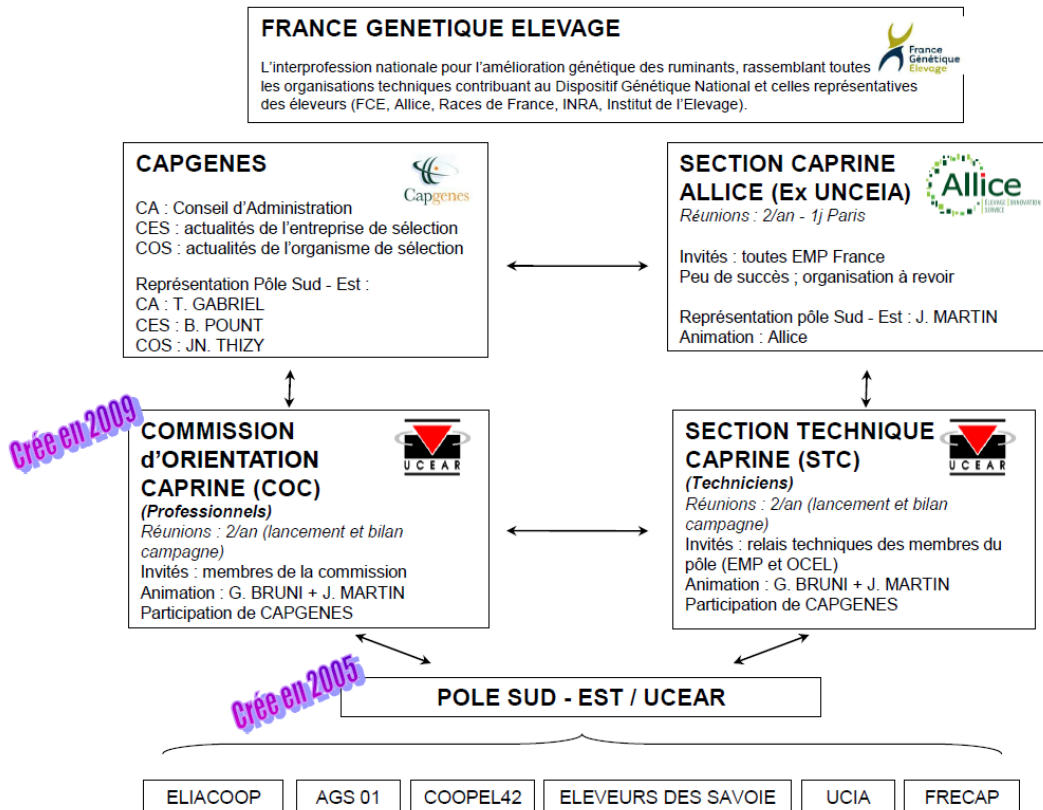


B.4 Service Repro Pilote caprin

CAPRINS

■ **Contexte :**

Les différentes instances nationales et régionales travaillant sur la reproduction et la génétique caprine sont organisées selon le schéma suivant :



Dans le cadre du CROF caprin 2010-2014, la Région a soutenu les actions de conseil menées sur la thématique « Maîtrise de la reproduction et saisonnalité de la production laitière ». Une évaluation de ces actions a été réalisée, il en ressort les constats suivants :

- de meilleurs résultats ont été obtenus dans les départements où existe un partenariat entre EMP et OCEL,
- les actions sont construites autour de l'insémination artificielle, la monte naturelle est peu prise en compte,
- il manque un outil informatique en appui au conseil.

Dès la fin de l'année 2013, les éleveurs de la zone Eliacoop ont demandé à la Commission d'Orientation Caprine de travailler sur un nouveau service de conseil sur la reproduction. Dans ce cadre, un premier outil a été créé sous Excel, par compilation d'outils existants, mais ce tableur n'étant pas connecté au logiciel du contrôle de performance caprin : SIECL, il offre des fonctionnalités très limitées.

Ce bilan et ces premiers travaux ont conduit à proposer une nouvelle approche de la problématique reproduction en élevage caprin, qui se traduit dans un service de conseil rénové intitulé « Service Repro Pilote caprin ».

Compte-tenu des partenariats déjà en place en région entre les OCEL et l'EMP Eliacoop, il était logique qu'une telle initiative émerge en premier lieu en Rhône-Alpes. Ainsi, la région valorise son savoir-faire et innove sur une problématique qui intéresse toutes les régions caprines.

■ **Résumé de l'action : mise en place d'un nouveau service de conseil visant la maîtrise de la reproduction : le Service Repro Pilote caprin**

■ **Objectifs :**

- Aider les éleveurs à maîtriser leur reproduction **conformément à leurs objectifs de conduite du troupeau** (périodes de mise bas, lactations longues, calendrier de production, temps de travail).
- Améliorer **l'efficacité technique et économique** de l'atelier caprin, optimiser la rentabilité pour une taille de troupeau donnée.
- Au travers de la gestion de la reproduction, permettre aux éleveurs aussi bien laitiers que fromagers, de **maîtriser la répartition de la production laitière sur l'année**.

■ **Description de l'action et moyens à mettre en œuvre :**

Les points forts du nouveau Service Repro Pilote caprin :

- *Il tient compte des objectifs et aspirations de l'éleveur* : participation active de l'éleveur dans la définition des objectifs de reproduction du troupeau.
- *Il s'intéresse à l'amont comme à l'aval de la reproduction, à l'IA comme à la monte naturelle* : une approche globale pour piloter la reproduction caprine.
- *Il répond à la demande des laiteries sur le calendrier de production* : en permettant aux éleveurs de mieux maîtriser les pratiques de désaisonnement.
- *Il est fondé sur un partenariat qui assure cohérence et efficacité du conseil* : le partenariat structuré entre EMP et OCEL permettra une harmonisation du conseil autour de la conduite de la reproduction.
- *Il s'appuie sur un outil informatique innovant*. La réalisation d'un outil informatique dédié à la gestion globale de la reproduction du troupeau caprin est le préambule indispensable pour la mise en place d'un service de conseil performant.

Moyens à mettre en œuvre :

- Le pilotage du Service Repro Pilote Caprin est confié à la Commission d'Orientation Caprine de l'UCEAR.
- La coordination du réseau technique autour de l'action est assurée par Guido Bruni, référent caprin à l'UCEAR.

En 2015 :

- Finalisation du cahier des charges du logiciel
- Développement informatique du logiciel (sous la forme d'un module de SIECL)
- Réalisation des tests de qualification du logiciel
- Réalisation des tests de validation du logiciel
- Réunion du groupe technique restreint pour la validation de l'outil informatique.

De 2016 à 2019 :

- Un groupe technique restreint chargé du suivi du Service : 1 réunion par an.
- Une formation initiale et continue des techniciens (financement hors CROF)
- Harmonisation entre départements des modalités de mise en place du service, et des conditions du partenariat entre OCEL et EMP
- Adhésion des éleveurs au Service Repro Pilote Caprin.
- Réalisation des suivis d'élevages, selon le schéma suivant :
 1. Visite commune (OCEL et EMP) pour réaliser un audit de la reproduction, définir les objectifs de l'élevage et mettre en place un plan d'actions.
 2. Suivi de l'application des plans d'actions (OCEL).
 3. Échographies avant et après la mise à la reproduction et actes spécifiques à la reproduction (protocole Traitement Hormonal) (EMP).

4. Visite commune (OCEL et EMP) de bilan des actions réalisées et d'évaluation des résultats obtenus.

Le temps total du suivi est évalué en moyenne à 1,5 jour par élevage, dont 0,75 jour par les OCEL et 0,75 jour par les EMP. Le plus généralement, ce suivi s'étalera sur 2 années civiles successives.

■ **Calendrier de l'action :** du 01/05/15 au 15/10/19

A titre exceptionnel, il est demandé sur cette action une prise en compte des dépenses à compter du 1^{er} Mai 2015, par anticipation à l'adoption du projet de Contrat Régional d'Objectif des Filières caprine et ovine laitière, afin d'engager les travaux de programmation du logiciel, et d'être en mesure de proposer le service aux éleveurs dès le début 2016.

■ **Bénéficiaires :**

Nature des coûts		Bénéficiaire
développement du logiciel	coûts externes	UCEAR
réalisation des tests du logiciel	coûts internes ou coûts externes de mise à disposition	UCEAR et OCEL
coordination	coûts externes de mise à disposition	UCEAR
groupe technique restreint	coûts internes ou coûts externes de mise à disposition	UCEAR, EMP et OCEL
visites en élevage	coûts internes ou coûts externes de mise à disposition	OCEL et EMP

■ **Partenaires :** Rhône-Alp'Élevage, laiteries , ODG caprins.

■ **Dépenses subventionnables :** coûts internes et coûts externes.

Qu'ils soient justifiés par un calcul de coûts internes ou par une facture de mise à disposition, les coûts de journée ne sont pris en compte qu'à concurrence de 450 € par jour.

■ **Calcul du forfait d'aide :**

Le coût de mise en œuvre de la prestation de conseil « Service Repro Pilote caprin » est évalué en moyenne par éleveur sur toute la durée du suivi à : 300 € pour l'OCEL intervenant et 300 € pour l'EMP intervenant.

Le forfait de subvention par éleveur suivi est fixé à 120 € pour l'OCEL intervenant et 120 € pour l'EMP intervenant, correspondant à un taux de 40 % appliqué sur le coût moyen.

Le montant de l'aide est plafonné à 1 500 euros par conseil.

■ **Justificatifs à fournir par les bénéficiaires :** factures pour les coûts externes, justificatifs des coûts internes engagés, factures de mise à disposition, compte-rendu d'activité du coordinateur de l'action, feuilles d'émargement aux réunions du groupe technique restreint, listes des éleveurs engagés, attestations signées par les éleveurs certifiant qu'ils ont été informés de l'aide régionale sur la prestation de conseil, comptes-rendus de synthèse des suivis réalisés.

En outre, afin d'assurer la publicité de l'aide régionale, on prévoira, dans la mesure du possible, lors de la conception de l'outil, l'insertion du logo de la Région sur les éditions destinées aux éleveurs.

■ **Cadre réglementaire :**

- aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015- 2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.
- aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

■ **Budget prévisionnel annuel à titre indicatif :**

Nature des dépenses	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts					TOTAL
		2015 à partir du 01/05/15	2016	2017	2018	2019 jusqu'au 15/10/19	
Développement du logiciel	50%	36 530 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 530 €
Tests de qualification et validation	50%	11 084 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 084 €
Temps de coordination	50%	1 251 €	4 170 €	4 170 €	4 170 €	2 919 €	16 680 €
Groupe technique restreint	50%	4 075 €	4 075 €	4 075 €	4 075 €	4 075 €	20 375 €
Suivi des élevages	forfait /élevage	0 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €
Coût total de l'action		52 940 €	26 245 €	26 245 €	26 245 €	24 994 €	156 669 €
Montant de l'aide Région		26 470 €	11 323 €	11 323 €	11 323 €	0 €	60 438 €

Pour raisons budgétaires, et dans la mesure où l'action a bénéficié d'une prise en compte des dépenses avec antériorité dès le 1^{er} mai 2015, on n'a pas programmé de financement sur cette action au-delà du 31 décembre 2018.

■ **Co-financements :**

- Logiciel : France Génétique Elevage (FGE)
- Tests logiciel, coordination, groupe technique : autofinancement par les employeurs des agents
- Suivi des élevages : participation éleveurs

■ **Évaluation :**

INDICATEURS	
• Accompagnement technique	Nombre d'éleveurs engagés dans un suivi
• Visite d'évaluation	Accomplissement des objectifs de l'éleveur
• Efficacité de la reproduction	Taux de fertilité : = nombre mises bas / nombre chèvres mises à la repro